

VILLENEUVETTE: M.VIDAL Eric

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 15 Avril 2014

Date de la convocation 08 Avril 2014	Heure de la séance 18 heures		Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN
PRÉSENTS:			
ASPIRAN: M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC: M.JURQUET Henri, M.SAGNES Bernard, CABRIERES: M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, CANET: M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT: M.SALVADOR Ruiz, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.GARCIA Jean, Mme BELLIOL-PRULHIERE Yolande, M.BARON Bernard, Mme BLANQUET Elisabeth, M.DÔ Laurent, Mme OLLIE Sophie, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, M.CAZORLA Alain, Mme PASSIEUX Marie, FONTES: M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE: M.VENTRE Philippe, LIAUSSON: M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain, MERIFONS: M.VIALA Daniel, MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON: M.COSTE Bernard, PAULHAN: M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme			
PERET: M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ: M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC: M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT: M.RIGAUD Christian,			
VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,			

Objet : Election du Président de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le conseil communautaire, convoqué le 08 Avril 2014, s'est réuni le 15 Avril 2014 et a procédé à l'élection de son président.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales l'élection du Président de la Communauté de Communes a été présidée par Monsieur Philippe VENTRE, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Madame Audrey GUERIN, la plus jeune des conseillers communautaires, a été désignée secrétaire de séance et assesseur.

Après avoir rappelé les dispositions du code général des collectivités territoriales concernant l'élection du président et, notamment, les articles L 5211-2, L.2122-4 et L 2122-7, Monsieur Philippe VENTRE a invité le Conseil à procéder à l'élection du président au scrutin secret.

Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Monsieur Philippe VENTRE demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Se sont déclarés candidats :

- Monsieur Jean-Claude LACROIX
- Monsieur Laurent DUPONT
- Monsieur Salvador RUIZ

Chacun des candidats a ensuite présenté sa profession de foi.

Après les avoir remercié, Monsieur Philippe VENTRE a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Monsieur Philippe VENTRE a appelé les conseillers à se rendre dans l'isoloir trois par trois.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé accompagné de l'assesseur, Madame Audrey GUERIN, au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51

Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 1

Suffrage exprimés : 50Majorité absolue : 26

Ont obtenu:

Monsieur Jean-Claude LACROIX : 29 Voix
 Monsieur Salvador RUIZ : 20 Voix
 Monsieur Laurent DUPONT : 1 Voix

Monsieur Jean-Claude LACROIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président de la Communauté de Communes du Clermontais et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais,

Jean-Claude LACRO

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20140416-2014-04-15-01-DE

Date de télétransmission : 18/04/2014 Date de réception préfecture : 18/04/2014